



Congé parental et formation

Par **TITID**, le **01/02/2009** à **23:07**

Bonjour

Actuellement en congé parental pour encore 1 an et demi, je souhaite faire une formation de prothésiste ongulaire payante, et peut être prise en charge par l'ANPE.

Ais-je le droit de suivre une formation pendant mon congé parental pour changer d'orientation ?

Merci de votre réponse

Par **sophie**, le **01/02/2009** à **23:43**

Bonsoir,

Je suis actuellement en congé parental (mais moi, je suis censée reprendre en juillet!!!!) Je fais actuellement un bilan de compétences....et je pense que vous devriez exposer votre projet au FONGECIF, en l'occurrence, mon bilan est pris en charge à 100 % par le fongecif, et mon entreprise n'est pas au courant.

Voilà, j'espère que ça va vous aider.

Bon courage, et profitez bien de votre congé!

Par **TITID**, le **01/02/2009** à **23:55**

Bonsoir Sophie

Merci beaucoup pour ton message

Je voulais juste savoir à quoi te sert un bilan de compétences ?

Pour ce qui est de moi, oufff je reprend qu'en 2010, mais bon ca passe tres vite donc je commence déjà à regarder ce que je pourrais faire car je souhaite me réorienter, mais mon gros probleme, c'est actuellement la garde de mes enfants, car meme si je recherche un nouvel emploi et que j'en trouve un demain, je suis bloquée à ce niveau là.

Je regardais donc également une formation de prothesiste ongulaire afin de monter un salon, mais là également je ne sais pas quoi faire, ou me renseigner, par quoi commencer, la garde de mes enfants, mon travail actuel, le financement, etc...

Ce n'est vraiment pas simple quand on est une femme avec des enfants et que l'on souhaite se relancer...

Je te souhaite donc à toi aussi de bien profiter de la fin de ton congé (meme si celui là approche à grands pas !!!)

by

ASTRID

Par **sophie**, le **02/02/2009** à **14:36**

Bonjour Astrid!

Alors, tél au fongécif car le bilan de compétences pourra te servir avant de te lancer, surtout si c'est pour créer ton entreprise.

Le bilan, comme son nom l'indique, va te permettre de faire un point sur tes compétences professionnelles, sur tes motivations perso et pro, etc....c'est en "tête à tête " avec qqun donc, le conseil c'est de rencontrer plusieurs interlocuteurs (greta, apec, CCI.....

bref, le fongecif te donnera la liste des centres agréés, à toi de choisir le centre qui te convient, et l'interlocuteur avec lequel ça passera le mieux!

Aussi, à l'issue de ce bilan, si tout est en phase et que ton projet est "validé", et bien ils iront même jusqu'à t'orienter pour démarrer, etc....tu seras bcp plus accompagnée.

Fais attention, dans mon cas, l'apec me demandait un supplément de 1200 ou 1300 ht!, sinon les autres sont pris en charge...

Pour les modalités du lancement de ton projet, le centre t'aiguillera, car le bilan est le point de départ du processus de réorientation professionnelle que tu souhaites faire....

Pour la garde de tes enfants, il faut effectivement que tu puisses t'arranger avec qqun, ou de la famille/ami dans un 1er tps, puis tu verras au fur et à mesure de l'avancement de ton projet.....Tu peux te renseigner sur les différents modes de garde proposés par la mairie.

Alors, y'a plus qu'à foncer!!!!

Bon courage à toi!

Sophie.